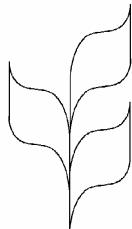




CDB

UNEP



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/COP/8/26/Add.1  
15 janvier 2006

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Huitième réunion

Curitiba, Brésil, 20-31 mars 2006

Point 26.3 de l'ordre du jour provisoire\*

### REFORCEMENT DE L'AMENAGEMENT INTEGRE DES ZONES MARINES ET COTIERES (AIZMC)

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. CONTEXTE

1. Le présent document contient un résumé des principales conclusions et recommandations du Groupe spécial d'experts techniques sur la mise en oeuvre de l'aménagement intégré des zones marines et côtières (AIZMC). La réunion de ce Groupe spécial d'experts techniques a eu lieu du 11 au 15 juillet 2005 à Montréal, grâce au soutien généreux du Gouvernement des Pays-Bas. Le rapport intégral du Groupe d'experts est mis à la disposition de la Conférence des Parties au titre de document d'information.

2. Le Groupe d'experts a été convoqué afin d'aider les pays à promouvoir et améliorer la mise en œuvre de l'AIZMC aux niveaux local, national et régional. Conformément à l'activité (c) de objectif opérationnel 1.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (décision VII/5, annexe I), le Groupe d'experts a été chargé d'identifier les obstacles de mise en œuvre de l'AIZMC au niveaux national et régional et d'élaborer des stratégies, tels que partenariats, outils et autres moyens permettant de surmonter ces obstacles, y compris la formulation d'orientations sur l'application de ces outils. Le présent document traite de ces deux questions.

3. Le Groupe spécial d'experts techniques a mené ses travaux dans le contexte du déclin permanent que connaît la biodiversité des zones marines et côtières, comme le montrent les résultats du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes (MA) et d'autres évaluations mondiales et régionales récentes, dont l'Evaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA). Il est évident que la gestion sectorielle des zones côtières n'a pas permis d'endiguer l'appauvrissement continu de la diversité biologique marine et côtière et qu'il est donc nécessaire d'appliquer une approche intégrée plus efficace.

\* UNEP/CBD/COP/8/1.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. L'AIZMC est un processus progressif, permanent, dynamique, itératif, adaptatif et participatif au sein duquel une stratégie coordonnée est formulée et mise en œuvre pour permettre une utilisation durable des ressources. L'intégration verticale des autorités nationales, régionales et locales et l'intégration horizontale de nombreux autres acteurs côtiers, d'agence sectorielles et du grand public sont à la base du processus AIZMC. L'aménagement intégré des zones côtières doit permettre de traiter non seulement les pressions anthropiques actuelles mais également les incertitudes futures concernant les changements climatiques, y compris la montée rapide du niveau de la mer et les modèles de tempêtes qui changent sans cesse.

5. Les Parties à la Convention ont tôt reconnu la valeur potentielle de l'AIZMC. La Décision II/10 encourage à l'utilisation de l'AIZMC comme cadre le plus pertinent pour traiter les impacts humains sur la diversité biologique marine et côtière et pour en promouvoir la conservation et l'utilisation durable; elle encourage également les Parties à mettre sur pied et/ou renforcer, selon qu'il convient, les arrangements institutionnels, administratifs et juridiques pour le développement de l'aménagement intégré des écosystèmes marins et côtiers, des stratégies et plans pour les zones marines et côtières, et leur intégration dans les plans nationaux de développement. En raison de son importance, l'application de l'aménagement intégré des zones marines et côtières est devenu l'un des éléments essentiels du programme de travail de la Convention sur la diversité biologique marine et côtière – lequel programme a été adopté en 1998 (décision IV/5) et mis à jour en 2003 (décision VII/5). Le présent document ambitionne d'aller au-delà de ces décisions pour comprendre pourquoi l'AIZMC n'est pas appliqué comme il se devrait et comment en renforcer concrètement l'application.

6. La Conférence des Parties pourrait souhaiter examiner les recommandations figurant à la section IV du présent document.

## **II. RENFORCER L'APPLICATION DE L'AIZMC: ANALYSE DES CONTRAINTES ET ACTIVITÉS FAVORABLES**

7. Compte tenu de la nature complexe des pressions subies par les zones côtières et de la multiplicité des utilisateurs de ces aires, il n'est pas surprenant que l'application de l'AIZMC continue d'être confrontée à divers obstacles. La reconnaissance de ces obstacles permettra aux décideurs, gestionnaires de zones côtières et autres acteurs de concevoir des programmes mieux ciblés pour remédier aux obstacles ainsi identifiés.

8. Les obstacles qui se dressent devant l'application de l'AIZMC ont été classés dans les catégories identifiées dans le Plan stratégique de la Convention (décision VI/26, annexe, appendice). Ces obstacles ont été identifiés sur la base des expériences collectives du Groupe spécial d'experts techniques et à la lumière d'autres études. Dans chaque cas individuel, un ensemble d'activités favorables est proposé pour contourner les obstacles identifiés. Les activités favorables établissent un échéancier pour atteindre les objectifs recherchés (court, moyen et long termes) et proposent les intervenants les plus pertinents pour chaque activité. D'autres études de cas illustrant ces activités peuvent être consultées dans le rapport complet du Groupe spécial d'experts techniques.

### ***Problématiques politiques/sociétales***

9. Voici les obstacles politiques identifiés:

(a) Absence d'une vision à long terme pour l'AIZMC;

- (b) Absence de volonté et d'engagement politiques vis-à-vis de l'AIZMC à différents niveaux : national, régional et local;
- (c) L'intérêt des partis politiques et des élus pour les coûts et les avantages se limite à la durée de leur mandat électif;
- (d) Les institutions et lobbies en faveur de l'aménagement ont un meilleur accès aux décideurs comparés aux institutions et lobbies favorables à la conservation;
- (e) Souvent, les options de développement proposées pour les zones côtières sont incompatibles avec les objectifs d'un AIZMC;
- (f) Absence de volonté politique pour faire appliquer les législations régissant l'AIZMC;
- (g) Peu d'attention est accordé aux priorités formulées par les communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes dans les processus de prise de décisions.

10. Pour mener à bien un AIZMC, il faut une vision à long terme, des résultats partagés et des buts et objectifs quantifiables. L'AIZMC nécessite également un engagement fort et visible des autorités nationales et régionales ainsi qu'une prise de conscience et une adhésion aux engagements pris auprès des conventions régionales et internationales pertinentes. La plupart des décisions des pouvoirs publics sont faites sur des échéances de quatre à cinq ans, coïncidant avec le mandat électif; ainsi les questions requérant une attention de longue durée bénéficient de peu d'attention (c'est le cas du cycle de projet AIZMC de huit à douze ans et des avantages à long terme découlant d'une gestion rationnelle des ressources). Le changement de leadership durant les cycles d'élection tend, parfois, à altérer le centre d'attention des programmes de gestion à long terme des ressources. En outre, les gouvernements élus pourraient ne pas souhaiter penser aux coûts et bénéfices au-delà de la durée de leur mandat politique quand on sait que nombreux sont les projet d'AIZMC qui s'étalent sur plusieurs années avant que leurs fruits ne puissent être constatés et appréciés par le public.

11. L'engagement des pouvoirs publics peut être affaibli par le fait que les institutions favorables à l'aménagement ont un accès plus facile aux décideurs et tendent à dominer les institutions favorables à la conservation dans les forums publics. Les conflits entre ces lobbies pourraient également être dus à l'absence d'options d'aménagement écologiquement viables.

12. Un programme d'AIZMC efficace se doit de traiter les priorités identifiées par les communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes. Les communautés dont la subsistance dépend des ressources côtières et marines ont une connaissance indiscutable de l'état de ces ressources et des problèmes auxquels elles sont confrontées. Cependant, les préoccupations locales (ex. : dégradation et destruction des ressources et des habitats côtiers par des activités économiquement lucratives) risquent de ne pas figurer en tête de liste des priorités des décideurs. Les questions économiques sont traitées dans le détail à la section G ci-dessous.

#### ***Activités favorables en rapport avec les obstacles politiques***

13. *But recherché:* Tous les Gouvernements se sont engagés sur l'AIZMC; les étapes à suivre pour appliquer efficacement et effectivement l'AIZMC aux niveaux local, national et régional sont en place; les Gouvernements et les parties prenantes comprennent parfaitement les coûts et bénéfices d'un AIZMC;

tous les intervenants mettent en œuvre les engagements et processus intégrés de nature à atteindre les objectifs recherchés (*long terme*).

14. *Activités:*

- Créer la plus grande sensibilisation et la meilleure compréhension des AIZMC chez les décideurs en insistant sur les bénéfices et avantages tangibles et prouvés de l’AIZMC<sup>1/</sup> (*Acteurs: Société civile, d’autres organisations, gestionnaires de zones côtières, éducateurs, principaux décideurs*)
- Faciliter les processus permettant aux collectivités locales d’articuler une vision commune par rapport à l’AIZMC et de l’insérer dans le processus décisionnel (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières, décideurs, communautés et d’autres parties prenantes, société civile, d’autres organisations*)
- Intégrer l’AIZMC dans les processus de planification nationaux et régionaux (*Acteurs: Décideurs, société civile et d’autres organisations, programmes régionaux*)
- Intégrer l’AIZMC à l’agenda politique quotidien (*Acteurs: Décideurs, société civile et d’autres organisations*)
- Sensibiliser les décideurs aux effets négatifs de non application des obligations et législations régissant l’AIZMC (*Acteurs: Société civile, d’autres organisations, éducateurs, principaux décideurs*)

15. Il a été identifié les obstacles sociaux suivants:

- (a) La sensibilisation et les connaissances des parties prenantes et du grand public sont quasi-nulles en ce qui concerne les bénéfices d’un AIZMC, notamment de son rôle dans l’utilisation rationnelle et viable des ressources;
- (b) Faible implication informée de parties prenantes, notamment des communautés autochtones et locales, dans les processus de prise de décisions;
- (c) Structures inadéquates pour permettre aux parties prenantes d’arriver à une vision consensuelle pour l’AIZMC, pour éviter les conflits et les régler quand ils surviennent et pour mettre en œuvre les activités.

1/ Quelques activités de soutien:

- Mener des études sur l’évaluation des ressources côtières et marines en se fondant sur l’économie des ressources.
- Intégrer l’AIZMC dans les célébrations de la Journée mondiale de l’environnement et des océans.
- Mener des programmes de formation sur les AIZMC au profit des décideurs (y compris la sensibilisation à l’existence de l’AIZMC comme stratégie publique pour lutter contre le déprérisement des ressources marines et, le cas échéant, un calendrier exhaustif de mises à jour régulières des questions de développement destiné aux décideurs).
- Diffuser des études de cas/supports d’information idoines – sous différentes formes – traitant des cas d’AIZMC couronnés de succès et tirant des enseignements de telles expériences.
- Produire des publications démontrant les avantages qu’offre l’AIZMC (avantages économiques, sociaux, environnementaux, et le rôle de l’AIZMC dans l’atténuation des catastrophes et des changements climatiques).

16. La participation du public est tout à fait fondamentale pour une conduite réussie d'un AIZMC. Lorsque les communautés locales se trouvent face à des décisions, d'autorités publiques, auxquelles elles n'ont pas été associées, l'incompréhension du processus AIZMC et des avantages qu'il offre conduit à des sentiments de méfiance et de ressentiment. C'est notamment le cas lorsque des questions, considérées comme vitales par les communautés locales (ex. : pollution des zones côtières et destruction des habitats qui s'y trouvent), ne sont pas prises en charge adéquatement dans les plans d'AIZMC. Par ailleurs, les parties prenantes peuvent percevoir une absence d'alternatives aux modèles d'utilisation non viables des ressources, problème qu'un programme d'AIZMC peut solutionner peut en mettant en œuvre des options de développement économique et d'amélioration des conditions de vie. Pour qu'il réussisse, un programme d'AIZMC n'a pas forcément besoin d'avoir le meilleur contenu technique, mais il doit obtenir l'aval du public et satisfaire les attentes d'un large spectre de parties prenantes.

17. Sensibiliser le public et favoriser sa participation signifie qu'il faut accorder davantage de temps à la prise de décision. Or, l'absence de sensibilisation du public et la perte de la confiance en les décisions de gestion et les processus réglementaires peuvent créer des obstacles insurmontables à l'application de l'AIZMC. Si le public n'est pas associé activement à, et ne s'identifie pas aux décisions prises, les initiatives d'AIZMC risquent d'être retardées et, pis, échouer complètement. Un mécanisme formel de participation du public doit prévoir la formulation d'une vision partagée pour l'AIZMC et la résolution des différends pouvant surgir entre différentes parties pendant la mise en œuvre. Les parties prenantes doivent avoir une compréhension pleine et correcte des avantages et inconvénients prévus afin d'éviter que le consensus soit fondé sur des attentes fausses.

### ***Activités favorables en rapport avec les obstacles sociaux***

18. *But recherché:*

- Toutes les parties prenantes et le grand public sont informés des avantages de l'AIZMC et de la nécessité de préserver un milieu marin et côtier sain (**Long terme**);
- Des arrangements, reconnus et efficaces, de consultation et de participation des parties prenantes, notamment des communautés autochtones et locales, sont en place à toutes les phases de conception, de réalisation, d'application et d'évaluation du programme;
- Un processus de prise de décisions fondé sur le consensus est en place (**Moyen terme**).

19. *Activités:*

- Sensibiliser le public, notamment les jeunes, et faire prendre conscience sur les avantages qu'offre l'AIZMC 2/ (**Acteurs:** Éducateurs, société civile, d'autres organisations, gestionnaires de zones côtières)

---

2/

Quelques exemples:

- Matériaux d'explication/sensibilisation du public adapté, y compris pour les écoles.
- Métaphores adaptées aux réalités culturelles et locales pour expliquer l'AIZMC
- Publications/matériaux audio-visuels relatant les succès et les réalisations des projets d'AIZMC
- Structures et mécanismes de participation équitable telles que les conseilsforums administratifs.

/...

- Intégrer, progressivement et régulièrement, les expériences réussies et échouées d'autres programmes d'AIZMC (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières, décideurs, organisations*)
- Mettre au point des mécanismes promouvant la consultation et la participation effectives des parties prenantes, des communautés autochtones et locales notamment, à toutes les phases de planification, de conception, de mise en œuvre, d'application et d'évaluation du programme <sup>3/</sup> (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières, décideurs, notables*)
- Mettre au point des mécanismes d'évitement et de résolution des conflits (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières, décideurs, notables*)

#### **B.      *Obstacles institutionnels, techniques et de capacités***

20. Les obstacles suivants sont dus à la faiblesse des structures institutionnelles:

- (a) Absence d'autorité suffisante au sein des institutions d'AIZMC pour les rendre efficaces;
- (b) Absence d'intégration entre les approches en amont et en aval;
- (c) Ambiguïté de ce qu'est un AIZMC en termes de gestion;
- (d) L'absence de mécanismes permettant l'intégration horizontale;
- (e) Grand nombre d'agences (sans coordination) ayant des intérêts contradictoires ou qui se chevauchent;
- (f) Médiocre organisation interne des institutions;
- (g) Les arrangements institutionnels, les pouvoirs et le budget de l'AIZMC sont inadéquats pour pouvoir former une intégration horizontale et verticale efficace entre les différentes entités publiques et d'organisations non gouvernementales;
- (h) Difficulté de recruter et maintenir un personnel local compétent et efficace;
- (i) Confiance excessive accordée aux compétences et apports de consultants étrangers (défaut de création de capacités nationales).

21. L'*intégration* reste l'un des principaux obstacles qui se dressent devant l'application de l'AIZMC. Dans de nombreux cas, il existe peu ou pas de coordination entre les différents responsables d'AIZMC des autorités nationales, régionales et locales (intégration verticale). Le processus AIZMC nécessite, en outre, l'implication et l'intégration horizontale de plusieurs secteurs du milieu marin et côtier (ex. : exploitation pétrolière et gazière, industrie halieutique, tourisme côtier, mariculture, protection des

<sup>3/</sup> Ces mécanismes devraient veiller en sorte que:

- d'autres programmes d'AIZMC répondent à des objectifs clairement énoncés des parties prenantes
- les coûts et les bénéfices découlant d'efforts d'AIZMC soient répartis équitablement et que les mécanismes prévus pour ce faire sont intégrés à la conception de projet.

mammifères marins, exploitation des ports) ainsi que l'implication des secteurs terrestres qui influent sur ce milieu (ex.: agriculture, foresterie, exploitation minière, tourisme). L'absence d'un mécanisme d'intégration pourrait conduire à une situation où l'AIZMC se trouve entravé par les activités des secteurs qui n'y participent pas activement.

22. Les institutions de l'AIZMC n'ont pas toujours l'autorité nécessaire sur les pratiques d'utilisation des sols qui affectent négativement les écosystèmes, affaiblissant du coup leur capacité à régler des problèmes survenant sur des terres à cheval sur deux frontières administratives. Les agences peuvent avoir des intérêts et des attributions contradictoires ou qui se chevauchent ou des organisations internes médiocres. Il pourrait y avoir des déséquilibres au niveau de l'autorité de décision, entre différentes entités gouvernementales (ex.: entre les ministères de la pêche et de l'environnement). Par voie de conséquence, les arrangements institutionnels, pouvoirs et budgets de l'AIZMC pourraient s'avérer inadéquats pour réussir une intégration horizontale et verticale effective. Dans bon nombre de pays en développement, les structures institutionnelles sont souvent confrontées à la difficulté de recrutement et de rétention de compétences nationales et se trouvent ainsi contraintes de trop compter sur les savoir-faire et la contribution de consultants étrangers. Parfois, les programmes d'aide au développement ne construisent pas les capacités nécessaires du pays pour accompagner le programme après l'expiration de l'aide des donateurs.

23. Autre contrainte: la définition de la notion d'AIZMC en termes de gestion. Un aménagement intégré efficace nécessite des actions coordonnées et des rôles et responsabilités clairement définis entre différents niveaux de décision des entités gouvernementales et non gouvernementales, des ressources adéquates et des capacités conséquentes pour tous les intervenants chargés des missions de gestion. Il est également nécessaire de disposer de systèmes d'évaluation de la performance et de responsabilisation. Le projet de *Marker Set AIZMC* du PNUE, que l'on trouvera à l'annexe II du rapport intégral du Groupe spécial d'experts techniques, peut aider les Gouvernements à planifier les étapes à suivre pour appliquer un AIZMC et en apprécier les progrès.

### *Activités favorables/outils relatifs aux faibles structures institutionnelles*

24. *But recherché:*

- Des institutions fortes et bien organisées, disposant d'une autorité et de capacités suffisantes pour mener à bien un projet AIZMC, sont sur pied et fonctionnelles (**Long terme**);
- Une agence pilote/coordinatrice, dotée d'un mandat légal pour l'AIZMC, est créée et fonctionnelle. A titre alternatif, un comité directeur composé d'agences pilotes doit être mis sur pied; les rôles et responsabilité de chacune des agences doivent être clairement définis; des entités régionales et locales adéquates sont sur pied; l'intégration verticale et horizontale est réalisée (**Moyen terme**).

25. *Activités:*

- Aborder l'intégration verticale en tenant des réunions avec les agences administratives concernées à tous les niveaux de gouvernance afin d'analyser leurs mandats et activités respectifs dans le but de dégager une compréhension commune des rôles, des responsabilités et des stratégies de coordination (**Acteurs: Décideurs, représentants de tous les services/agences et organismes publics concernés**)

- Aborder l'intégration horizontale en tenant des réunions obligatoires et régulières entre agences/départements à tous les niveaux de responsabilité en y associant tous les secteurs concernés par l'AIZMC (*Acteurs: Décideurs, représentants de toutes les agences et départements, secteurs et organismes publics concernés*)
- Créer des modèles de structures institutionnelles pour soutenir et accompagner l'AIZMC en y insérant des exemples pertinents de bonnes pratiques adaptés aux besoins et réalités du pays (*Acteurs: Décideurs, représentants des agences et organismes publics concernés*)
- Utiliser des indicateurs tels que le *Marker Set AIZMC* du PNUE afin d'améliorer l'application de l'AIZMC (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières*)

26. L'obstacle suivant a été identifié en rapport avec les capacités institutionnelles limitées:

Carence en ressources humaines et connaissances et expériences insuffisantes en matière d'AIZMC.

27. L'AIZMC requiert une somme de savoirs et d'expertise dans ses phases de conception et d'application. Dans de nombreux pays, il y a carence en personnel qualifié et en ressources collectives, y compris les moyens financiers et technologiques et les équipements ; cette situation ne permet pas aux institutions de mener à bien la mise en œuvre, la recherche et le contrôle. Le travail fondé sur une approche intégrée peut également faire défaut. Par conséquent, les institutions ne peuvent planifier, exécuter et évaluer pleinement d'autres programmes d'AIZMC, et apprécier les impacts des activités du programme d'aménagement proposé. Le développement de compétences fondamentales telles que la résolution des problèmes, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation des programmes/projets et la résolution des litiges est, à cet égard, indispensable. Le renforcement des compétences nationales et locales est également important, autant que la création d'un environnement favorable dans lequel les praticiens peuvent travailler.

#### *Activités favorables/outils liés aux capacités institutionnelles limitées*

28. *But recherché:*

- Des ressources humaines suffisantes dotées d'une expertise conséquente pour une exécution réussie d'autres programmes d'AIZMC (*Long terme*).

29. *Activité:*

- Améliorer les savoirs et les compétences par le biais de : i) programmes de formation à l'AIZMC et des méthodes de travail intégré; et ii) programmes de recrutement (*Acteurs: institutions éducatives et de recherche, organisations compétentes, décideurs, agences de financement*)

30. Les obstacles suivants ont été identifiés en rapport avec la communication:

- (a) Faible communication entre scientifiques et gestionnaires;
- (b) Incapacité de nombreux scientifiques à communiquer dans un langage non-scientifique;
- (c) Les gestionnaires locaux n'expriment pas toujours clairement leurs besoins;

- (d) L'absence d'une presse "libre" et difficulté d'accès du public à l'information;
- (e) Taux élevés d'illettrisme limitant, du coup, la compréhension et la participation du public;
- (f) Absence de compétences linguistiques adéquates à l'échelon local.

31. La communication sur l'AIZMC entre les différentes parties prenantes est un défi de taille pour tous les pays. Les liens entre science, gestion et prise de décision ne sont pas souvent développés et affirmés et l'information scientifique exige un mécanisme efficace d'intégration au processus de prise de décisions. Nombreux sont les scientifiques qui n'ont ni les compétences, ni le temps ni la volonté de communiquer la science de manière vulgarisée pour en faciliter la compréhension pour le gestionnaire ou le décideur. De la même façon, souvent, les gestionnaires ne communiquent pas aux scientifiques leurs besoins en informations sur l'AIZMC ni ne tiennent compte de l'information scientifique qui leur est donnée. Cet état des choses pourrait conduire à des décisions contraires à la science, si elles ne sont motivées que par des considérations économiques, ou qui risquent de faire l'impasse sur l'incertitude scientifique ou les hypothèses alternatives. Cette question d'information scientifique dans le processus de gestion est traitée également à la section C ci-dessous.

32. Les projets d'AIZMC sont, pour la plupart, réalisés au niveau local et nécessitent la participation des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes. Même si de nombreuses sources d'information relatives aux AIZMC existent déjà, sur les scènes nationale et internationale, leur usage pratique – à l'échelon local – est souvent limité car ces corpus ne sont pas toujours traduits dans les langues locales. Dans certains pays, ce qui limite la compréhension et la participation du public c'est les taux élevés d'illettrisme. Dans d'autres, c'est l'inexistence d'une presse libre et l'accès limité à l'information qui entravent le processus d'AIZMC.

#### *Activités favorables/outils se rapportant à la communication*

33. *But recherché:*

- Les lacunes de communication entre scientifiques, gestionnaires et populations locales en vue de l'application de l'AIZMC sont éliminées (**Long terme**);
- Une même compréhension des questions d'AIZMC est partagée par les scientifiques et les gestionnaires (**Moyen terme**);
- Le personnel de l'AIZMC communique plus efficacement au niveau local (**Court terme**).

34. *Activités:*

- Etablir une communication interactive, consistante et régulière entre scientifiques et gestionnaires, y compris par le truchement d'un mécanisme de centre d'échange (*Acteurs: Chercheurs, gestionnaires de zones côtières, organisations*)
- Elaborer et mener un programme de recherche qui tiendra compte des connaissances traditionnelles et des pratiques culturelles locales en vue d'enrichir le fonds d'informations de l'AIZMC (*Acteurs: institutions de recherche, communautés locales et autochtones, gestionnaires de zones côtières, institutions de financement*)

- Encourager l'interprétation non technique de l'argumentaire scientifique à travers, par exemple, l'association de tierces parties, selon le besoin (*Acteurs: journalistes scientifiques, vulgarisateurs, éducateurs*)
- Elaborer des programmes éducatifs pour les gestionnaires locaux par le biais, par exemple, de modules de formation (*Acteurs: chercheurs, institutions éducatives, organisations pertinentes*)
- Promouvoir les compétences appropriées à travers, par exemple, l'échange de visites (*Acteurs: scientifiques, communautés locales et autochtones, gestionnaires de zones côtières*)

### **C. Carence en matière d'accès aux connaissances et à l'information**

35. Voici les obstacles identifiés en ce qui concerne l'absence d'accès aux connaissances et à l'information:

- (a) Information et prévisibilité: i) aptitudes limitées pour modéliser des systèmes complexes pour mener des évaluations d'impact et de programmes adéquates; et ii) absence de modèles valables, économiques et/ou de lignes de bases et de données chronologiques;
- (b) Diffusion irrégulière ou insuffisante de l'information en direction des scientifiques, des gestionnaires et des parties prenantes;
- (c) Les objectifs et les besoins de gestion ne sont pas clairement définis, convenus ou communiqués aux scientifiques, gestionnaires et parties prenantes;
- (d) Communication irrégulière entre les institutions AIZMC aux échelons local, régional et mondial;
- (e) Non diffusion des travaux scientifiques au-delà de la communauté scientifique en raison du jargon spécialisé et du format des publications; et accès limité aux publications scientifiques;
- (f) Non respect des connaissances et de la propriété culturelles et intellectuelles;
- (g) Fragmentation des connaissances entravant la prise de décisions.

36. Les décisions prises au titre du processus AIZMC devraient être basées sur une bonne information scientifique et des modèles prévisionnels précis capables d'évaluer, avec un degré de certitude raisonnable, les impacts potentiels des projets d'aménagement et les conséquences d'autres politiques de planification ou de gestion. Toutefois, il arrive souvent que cette information scientifique fasse défaut, comme c'est le cas des technologies idoines pour les besoins d'analyse. Même lorsque les données existent, elles peuvent ne pas être exploitées pour guider la gestion. Le problème réside au niveau des communautés scientifique et de gestion: certaines organisations qui créent des savoirs scientifiques parfois ne diffusent pas l'information avec suffisamment de célérité, ou dans une forme accessible, pour éclairer les décisions de gestion en temps opportun. De la même façon, les gestionnaires et les décideurs ne définissent pas toujours leurs besoins à la communauté des chercheurs ou n'exploitent pas les résultats de la recherche s'ils sont contraires aux politiques actuelles d'utilisation des ressources. Même lorsque

l'information existe, elle est souvent éparpillée et fragmentée entre plusieurs institutions sans qu'il y ait un mécanisme d'échange de telles informations.

37. D'habitude, le processus AIZMC requiert des réponses à des questions locales. Or, les agences de financement pourraient refuser des recherches qui ne présentent que des bénéfices locaux. Les données recueillies par les scientifiques n'arrive au gestionnaire qu'après sa publication dans des journaux spécialisés, soit une année ou plus. Connaissant les pressions de plus en plus fortes que subissent les environnements côtiers, les gestionnaires ne peuvent se permettre d'attendre jusqu'à ce que les données et recommandations scientifiques soient rendues publiques pour agir. L'abonnement aux publications scientifiques étant coûteux, l'accès à ces sources n'est possible que pour les institutions de recherche dotées de moyens financiers conséquents. La mise en réseau, à l'effet d'établir un meilleur contact entre gestionnaires locaux et institutions scientifiques, semble donner de bons résultats.

38. En plus du savoir scientifique, les connaissances locales jouent un rôle important dans le processus de gestion. Souvent, les communautés autochtones et locales ont une connaissance et une compréhension approfondies de leurs écosystèmes grâce à plusieurs générations d'interaction avec les ressources des zones côtières. Toutefois, ces connaissances ne sont pas toujours prises en compte lors de la préparation des plans AIZMC, quand elles ne sont pas tout simplement reprises par des chercheurs à leur compte sans citer la source originelle. L'utilisation des savoirs locaux dans le processus AIZMC demande du gestionnaire de construire un lien de confiance avec la communauté, en lui expliquant les activités et les buts du processus AIZMC, et de rechercher à les associer à la mise en œuvre.

### ***Activités favorables relatives au manque d'accès aux connaissances et à l'information***

39. *But recherché:*

- La prise de décisions concernant l'AIZMC est informé par les meilleures conclusions scientifiques et l'expérience empirique (gestion adaptative); de bonnes relations de travail entre scientifiques, gestionnaires et communautés débouchent sur l'adoption informée de buts collectifs et de décisions AIZMC plus efficaces, claires et globales (***Moyen terme***);
- Toutes les parties prenantes reçoivent les résultats des travaux scientifiques en temps opportun et dans un format facile à comprendre; les connaissances locales et traditionnelles sont dûment reconnues et intégrées à l'AIZMC (***Court terme***);

40. *Activités:*

- Créer des partenariats entre scientifiques, gestionnaires et utilisateurs des ressources grâce à une communication et des rencontres régulières 4/ (***Acteurs: scientifiques, communautés et autres utilisateurs de ressources, gestionnaires de zones côtières***)

---

4/ Quelques activités de soutien:

- traiter les besoins en information à différents niveaux, local notamment.
- Formuler collectivement un énoncé clair des besoins et buts de gestion.
- Encourager les initiatives de recherche mixte impliquant les scientifiques, les gestionnaires des ressources et les parties prenantes locales – co-recherche.
- Améliorer les indicateurs pour les AIZMC

- Veiller à l'utilisation et le partage les plus larges des résultats des travaux de recherche intéressant l'AIZMC<sub>5/</sub> (*Acteurs: scientifiques, gestionnaires de zones côtières, décideurs*)
- Echanger et partager les meilleures pratiques de gestion sur les besoins particuliers des AIZMC<sub>6/</sub> (*Acteurs: gestionnaires de zones côtières, organisations*)
- Sensibiliser les acteurs à l'importance de l'AIZMC <sub>7/</sub> (*Acteurs: éducateurs, gestionnaires de zones côtières, société civile et d'autres organisations, principaux décideurs*)
- Rendre l'information scientifique publique <sub>8/</sub> (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, éducateurs, société civile, décideurs*)
- Mettre les données à la portée des communautés pour les besoins de planification, usant d'un langage facile à comprendre (ex.: données sur la pollution hydrique) (*Acteurs: gestionnaires de zones côtières, décideurs, société civile*)
- Rendre les plans d'AIZMC plus adaptés aux problèmes scientifiques émergents (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, décideurs*)
- Former les ambassadeurs à l'AIZMC <sub>9/</sub> (*Acteurs: éducateurs, gestionnaires de zones côtières, chercheurs*)
- Accorder l'attention voulue aux connaissances locales/traditionnelles et s'en servir pour concevoir des mesures d'atténuation tout en évitant l'appropriation culturelle (exploitation

5/ Quelques exemples d'activités d'accompagnement:

- Echanger et partager les résultats de recherche (système d'autorisation) et recueillir des données en consultation avec les gestionnaires présents sur le terrain.
- Diffuser des informations en utilisant les méthodes les meilleures et les plus appropriées en tenant compte des conditions locales et régionales.
- Mettre en place de groupes spéciaux pour traduire les données scientifiques en plans de gestion.
- Améliorer les délais de production des données scientifiques pour qu'elles soient exploitées immédiatement pour les besoins de la prise de décision.

6/ Peut se faire par la promotion et/ou la mise en place de réseaux entre les différents groupes concernés (nationaux, régionaux et mondiaux).

7/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Ajouter un volet AIZMC aux célébrations de la Journée mondiale de l'environnement et des océans.
- Promouvoir des sessions consacrées aux AIZMC lors de réunions nationales et régionales consacrées à la science et la gestion.

8/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Créer des bibliothèques itinérantes et des téléchargements gratuits sur des sites Internet.
- Utiliser tous les supports médiatiques pour la diffusion de l'information.

9/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Elaborer des didacticiels sur vidéo pour former les ambassadeurs.
- Ouvrir des camps marins pour les enfants afin de former de jeunes ambassadeurs qui, à terme, deviendront leaders.

minière) des connaissances locales et traditionnelles (*Acteurs: scientifiques, gestionnaires de zones côtières*) 10/

- Elaborer et promouvoir une utilisation consistante des bases de données AIZMC aux niveaux national, régional et mondial, des bases de métadonnées, des systèmes d'information et des archives de connaissances en rapport avec l'AIZMC 11/ (*Acteurs: instituts de recherche, autres organisations pertinentes dont les administrations publiques*)

#### **D. Ressources économiques, financières et des politiques**

**41. Voici les obstacles identifiés en ce qui concerne les ressources financières et les politiques économiques:**

- (a) Placer les valeurs socio-économiques sur des conditions et des qualités environnementale (ex.: espèces menacées d'extinction, esthétique des paysages, caractères identitaires des communautés) qui ne sont pas directement quantifiables;
- (b) Disparité des coûts (élevés et tôt dans le processus) par rapport aux bénéfices (lents et nécessitent du temps);
- (c) Absence de prise de conscience par rapport à la valeur des ressources naturelles et des avantages qu'offre l'AIZMC;
- (d) Déséquilibre entre les considérations économiques et environnementales dans la prise de décision;
- (e) Les fonds disponibles ne sont pas à la hauteur des besoins, d'où des enveloppes financières insuffisantes ;
- (f) Absence de mécanisme pour garantir la durabilité post-financement;
- (g) Politiques financières et fiscales non définies pour réaliser les avantages qu'offre l'AIZMC;
- (h) Absence de partage des avantages.

**42. La principale préoccupation des Gouvernements nationaux est de maintenir une économie solide et créer des emplois et non pas l'environnement. Les plans économiques sont souvent perçus comme**

10/ Activité de soutien: ajouter l'ethnoscience et les para-taxonomistes (surveillance taxonomique par les populations locales) dans les études et les inventaires des ressources.

11/ Ces bases de données et systèmes d'information devraient être d'accès libre pour tous les pays (ex. : la base de données mondiale interactive des efforts AIZMC [Banque mondiale]). Activités de soutien et d'accompagnement:

- Créer un mécanisme de centre d'échanges disponible à l'échelle de l'exécution de l'AIZMC (contenant toutes les informations pertinentes et faciles à comprendre pour les parties prenantes locales).
- Elaborer de meilleurs systèmes sur base SIG pour permettre l'analyse des données scientifiques.
- Mettre sur pied des centres de données régionaux et mondiaux spécialisés dans les projets AIZMC et la biodiversité (ex. : GBIF, OBIS ou par le biais des Mers Régionales).
- Financer la création de centres de données régionaux/mondiaux.

concurrençant les plans écologiques même lorsque le développement économique (ex.: tourisme) est tributaire de la conservation de l'environnement. Ceci explique l'absence d'une prise de conscience chez de nombreux hommes politiques et de techniciens quant à la valeur des ressources naturelles et la dépendance d'un développement économique durable sur un environnement durable. Il est notamment difficile d'estimer, en termes monétaires, les bénéfices qui ne sont pas facilement quantifiables (ex. : espèces menacées d'extinction, valeurs spirituelles et esthétiques). Ainsi, ces avantages sont peu pris en compte (quand ils ne sont pas simplement contestés) dans les processus politiques.

43. Il y a disparité entre le flux et l'apparition, sur la durée, des coûts et des bénéfices. Normalement, les coûts d'un programme d'AIZMC sont immédiats et peuvent s'avérer élevés pour quelques parties prenantes qui risquent des pertes d'emplois ou une réduction de la valeur des propriétés. Des avantages, tels que la restauration des ressources halieutiques ou la revitalisation d'une population d'espèces menacées de disparition, mettent des années pour devenir visibles et mises à la disposition du public en général.

44. Le financement est parfois loin de satisfaire les besoins d'un AIZMC. Certains pays n'ont pas les moyens d'entreprendre de grands projets coûtant des millions de dollars et, parfois, ils n'en ont même pas besoin. Or, de nombreuses institutions financières sont incapables de financer des petits projets. Les fonds nécessaires à l'exécution d'un plan d'AIZMC sont, environ, 10 à 100 fois supérieurs à la somme nécessaire à la planification. Ce facteur n'est pas toujours pris en compte au début, ce qui finit pas geler la réalisation de nombreux projets AIZMC. La plupart des initiatives actuelles de financement d'AIZMC sont faites par projet et s'étalent sur une durée de temps limitée. Les donateurs devraient commencer à petits pas avant d'élargir graduellement, reconnaissant ainsi l'échéancier de long terme requis pour l'exécution d'un AIZMC et la nécessité de passer de projets soutenus par des donateurs à des programmes durables pris en charge par les pays eux-mêmes.

45. L'inexistence du partage des avantages constitue également un obstacle à l'exécution d'un AIZMC lorsque les mécanismes de partage des avantages, découlant des efforts de gestion, avec et entre communautés locales ne sont pas clairement mis en place. Si les communautés ne bénéficient pas directement du processus AIZMC, il est peu probable qu'elles coopèrent, pis encore, elles peuvent saper tout effort allant dans ce sens. Le partage des avantages nécessitera un ajustement des attentes, notamment du calendrier des avantages escomptés par rapport à celui de pertes que l'environnement pourrait subir.

### ***Activités favorables en rapport avec les ressources économiques, financières et des politiques***

46. *But recherché:*

- Les fonds destinés aux AIZMC sont fonction des besoins et des capacités des pays à absorber et soutenir les niveaux d'investissement; la durabilité (viabilité) financière à long terme d'autres programmes d'AIZMC est acquise (**Long terme**);
- Les donateurs sont en partenariat avec les pays bénéficiaires pour l'application à long terme de l'AIZMC, facilitant ainsi l'engagement à assurer la durabilité post-projet (**Moyen terme**);
- Lors de la prise de décision, les Gouvernements et les parties prenantes reconnaissent, et tiennent compte de, toutes les valeurs économiques des ressources côtières et marines; les Gouvernements et les parties prenantes réalisent l'importance, les avantages et l'urgence de l'application de l'AIZMC (**Court terme**).

- Exhorter les pays développés et le FEM à mobiliser les moyens financiers nécessaires afin d'aider les pays en développement et les pays à économies en transition à mener des projets AIZMC dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (*Acteurs: Gouvernements*)
- Veiller à un partage juste et équitable des avantages issus du processus AIZMC, notamment avec les communautés autochtones et locales (*Acteurs: Gouvernements*)
- Sensibiliser aux avantages économiques qu'offre l'AIZMC et à l'importance d'écosystèmes côtiers sains 12/ (*Acteurs: Organisations nationales, régionales et internationales pertinentes, société civile, économistes*)
- Veiller en sorte que les projets et programmes AIZMC produisent des avantages à valeur ajoutée tangibles et quantifiables pour l'environnement, les ressources disponibles et les parties prenantes, notamment les communautés locales (*Acteurs: Gestionnaires de zones côtières, décideurs, représentants communautaires*)
- Utiliser, promouvoir et financer les technologies les moins nocives pour l'environnement 13/ (*Acteurs: décideurs, opérateurs économiques, société civile, communautés*)
- Veiller en sorte que les plans d'AIZMC soient financièrement viables 14/ (*Acteurs: pays bénéficiaires et organismes donateurs, organisations compétentes ayant des experts financiers*)

12/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Diffuser des études de cas sur les avantages économiques qu'offre l'AIZMC aux différents groupes.
- Fournir des projections des avantages économiques qu'offre l'AIZMC aux différents groupes sur le court, le moyen et le long termes.
- Faire en sorte que l'environnement côtier soit doté d'une valeur économique (évaluation des services de l'environnement).
- Accorder une valeur aux moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles (valeur de celles-ci par rapport à la valeur des projets d'aménagement).
- Elaborer une vision stratégique en mettant l'accent sur les biens et les services qu'offrent les écosystèmes naturels.

13/ Activité de soutien: prendre en considération les effets positifs et négatifs des différentes technologies.

14/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Prévoir un plan d'action intégral (prévision des coûts) dans la stratégie AIZMC à toutes les phases, notamment la phase post-projet.
- Les aménageurs doivent mettre en place un fonds destinés à financer les efforts d'atténuation des impacts environnementaux (ex. : principe du pollueur payeur).
- Introduire un système de redevance pour compenser l'impact sur l'environnement.
- Encourager le ré-investissement des avantages économiques issus de l'environnement.
- Concevoir des mécanismes pour encourager les contributions du secteur privé à l'exécution des projets AIZMC, y compris la production de lignes directrices.
- Créer des lignes directrices pour guider le financement des coûts d'AIZMC et comment rendre ces AIZMC viables (voir également comment rendre les AIZMC économiquement viables et justifiés).

- Veiller en sorte que le soutien des donateurs soit proportionnel aux besoins du pays et à sa capacité à mener programme 15/ (*Acteurs: pays bénéficiaires et organismes donateurs*)
- Renforcer le dialogue avec les organismes de financement 16/ (*Acteurs: pays bénéficiaires et organismes donateurs*)
- Formuler et appliquer des dispositifs de législation fiscale et financière pour répondre aux besoins des AIZMC (*Acteurs: Gouvernements, experts juridiques et financiers*).

#### ***E. Collaboration/coopération***

47. Les obstacles suivants relatifs à la collaboration/coopération ont été identifiés (*voir également la partie de la section B ci-dessus consacrée aux faibles structures institutionnelles*):

- (a) Absence d'intégration verticale ;
- (b) Absence de mécanismes permettant ou garantissant l'intégration horizontale ;
- (c) Absence de mécanismes de coordination pour les institutions qui poursuivent des missions similaires ou qui se chevauchent ;
- (d) Absence de coopération transfrontières.

48. Sans mécanismes appropriés d'intégration horizontale et verticale, le flux de l'information nécessaire peut être entravé et le fossé entre planification et réalisation ne sera pas comblé. En l'absence de coordination entre organismes, une approche par secteur, plus conventionnelle, à la gestion des ressources sera renforcée. Cette situation peut, parfois, exacerber les luttes de pouvoirs entre organismes. Ainsi, les décisions sont destinées à régler des litiges immédiats et motivés politiquement plutôt que de traiter les problèmes économiques à long terme. L'absence d'intégration, de coopération ou de coordination entre agences conduit également à l'incompréhension des différents objectifs de l'AIZMC, voire parfois, à l'échec de toute tentative de consensus. Dans bon nombre de scénarios, il pourrait s'avérer plus utile de mettre en place de nouvelles structures pour relever les défis d'AIZMC plutôt que de renforcer les anciennes structures.

49. Pour générer des écosystèmes entiers, y compris les bassins versants et les côtes communes, dans la perspective d'une approche par écosystème, la coopération transfrontières est nécessaire. Dans diverses régions, les programmes et plans d'action des mers régionales offrent une plate-forme pour ce type de collaboration. D'autres mécanismes, dont des arrangements bilatéraux et des projets de grands écosystèmes marins (GEM), peuvent aider grandement à atteindre les objectifs de l'AIZMC.

#### ***Activités favorables relatives à la collaboration/coopération***

50. *But recherché:*

---

15/ Activité de soutien: les donateurs partagent, avec les pays bénéficiaires, la responsabilité des projets AIZMC de longue durée.

16/ Activité de soutien: Accélérer les formalités de demande de financements et les rendre transparentes.

- Les processus consultatifs et les mécanismes de coordination en vue de la mise en œuvre effective des projets d'AIZMC sont en place et opérationnels (***Long terme***);
- Les rôles et les responsabilités concernant la mise en œuvre des AIZMC sont répartis entre les différentes agences ou une agence nouvelle chargée des AIZMC est créée (***Moyen terme***);
- La coopération transfrontières mise en place pour gérer les ressources communes (***Moyen terme***).

51. *Activités:*

- Traiter l'intégration verticale et rendre d'autres programmes d'AIZMC transparents et responsables en tenant des réunions avec les institutions administratives nationales, régionales et locales concernées afin d'analyser leurs missions et activités individuelles (*Acteurs: représentants des agences concernées à tous les niveaux*).
- Traiter l'intégration horizontale en tenant des réunions inter-agences/départements obligatoires et régulières afin d'harmoniser les différents rôles (*Acteurs: représentants d'entités publiques concernées par les AIZMC, représentants d'organisations compétentes*).
- Adopter des initiatives et des accords transfrontaliers en tenant des réunions avec les organes régionaux, d'autres organisations, etc. (*Acteurs: représentants de Gouvernements nationaux et d'organes et institutions régionaux*)

***F. Obstacles juridiques***

52. Les obstacles juridiques ont été identifiés:

- (a) Absence d'une analyse exhaustive des instruments juridiques concernant l'AIZMC;
- (b) Langage vague et/ou conflictuel dans les lois, décrets et règlements;
- (c) Absence de lois-cadres pour appliquer les dispositions prévues dans les instruments juridiques internationaux;
- (d) Les lois et règlements disposent de pouvoirs et de moyens budgétaires inadéquats pour permettre la mise en œuvre;
- (e) Certains pays ne sont pas Parties à d'autres conventions environnementales internationales;
- (f) Absence d'une législation adéquate et appropriée;
- (g) La non utilisation de méthodes alternatives de résolution des différends pour pouvoir favoriser la communication et le règlement amiable des problèmes qui surviennent entre les parties prenantes et d'autres;
- (h) Faiblesse des pratiques juridiques/judiciaires concernant l'AIZMC;

/...

(i) Faible application des textes et des poursuites contre les contrevenants.

53. Pour répondre aux besoins de l'AIZMC, la législation devrait doter un programme d'AIZMC de: i) arrangement institutionnel susceptible de réaliser toutes les dimensions nécessaires d'intégration, ii) l'aptitude à formuler des objectifs clairs, mesurables et harmonieux, et iii) les pouvoirs et le budget nécessaires à la résolution des problèmes. Dans certains cas, ou la législation n'est pas en place ou elle est portée par un langage ambigu voire contradictoire ou elle n'est dotée ni de pouvoirs ni de moyens budgétaires pour permettre la mise en œuvre. Certains Etats, parties à des conventions internationales et régionales régissant la gestion des ressources côtières, n'ont pas introduit de législation d'habilitation, au niveau national, pour pouvoir appliquer les dispositions de ces instruments internationaux et régionaux. D'autres Etats n'ont même pas accédé aux instruments juridiques internationaux intéressant l'AIZMC. Une analyse exhaustive de la législation nationale en vigueur permettrait de relever les lacunes et incohérences.

54. S'il est vrai que les faiblesses juridiques constituent de grands obstacles à l'application de projets d'AIZMC, il n'est pas moins vrai que la capacité et la volonté de faire respecter les lois restent des facteurs cruciaux. Les règles peuvent être complexes, mal comprises, limitant du coup l'aptitude à les appliquer. Le processus législatif est, parfois, long et l'application de la législation est souvent perçue comme étant synonyme de coûts élevés et d'échéances longues. Même si l'on constate une carence en matière de financement, l'objectif doit demeurer la recherche d'une situation où il n'est plus nécessaire de réprimer. Des mécanismes alternatifs de règlement des différends proposent une voie de règlement des problèmes fondée sur la coopération sans devoir passer par le contentieux.

55. On notera que certains pays ont réussi à mener des projets d'AIZMC, au moins dans une certaine mesure, en utilisant leurs dispositifs juridiques existants s'ils ne disposent pas d'une législation spécifique pour l'AIZMC. En l'absence d'une législation adéquate, les dispositions pertinentes d'instruments juridiques internationaux et régionaux pourraient être utilisées.

### ***Activités favorables relatives aux obstacles juridiques***

56. *But recherché:*

- La législation nationale est adéquate pour les besoins d'application de l'AIZMC ; de nouvelles lois sont introduites lorsque cela est nécessaire, y compris par rapport aux instruments juridiques internationaux pertinents (**Moyen terme**) ;
- Des pratiques adéquates en matière d'application des lois sont sur place et assorties de la législation d'accompagnement (**Moyen terme**).

57. *Activités:*

- Examiner exhaustivement la législation environnementale et connexe intéressant l'AIZMC 17/ (**Acteurs: Gouvernements et juristes**)

- Introduire une législation habilitante pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments régionaux et internationaux intéressant l'AIZMC <sup>18/</sup> (*Acteurs: Gouvernements et juristes*)
- Encourager les Etats à ratifier les instruments internationaux appropriés intéressant l'AIZMC (*Acteurs: Société civile*)
- Passer en revue le système judiciaire/juridique et d'application des lois afin d'identifier et remédier aux faiblesses relevées et promouvoir les meilleures pratiques en ce qui concerne l'AIZMC (*Acteurs: Gouvernements et juristes*)
- Elaborer des programmes éducatifs, en direction des institutions judiciaires et de celles chargées de l'application, mettant en exergue l'importance de l'utilisation durable des ressources marines et côtières (*Acteurs: Gouvernements, éducateurs, chercheurs*)
- Promouvoir la mise en place de Règlements alternatifs des différends (ADR) afin de favoriser la communication et la résolution amiable des problèmes qui peuvent survenir entre les parties prenantes et d'autres (*Acteurs: Gouvernements, juristes, représentants communautaires, représentants des secteurs économiques opérant dans la zone côtière*).

#### **G. Facteurs socio-économiques**

58. Voici les obstacles socio-économiques identifiés:

- (a) Sur-dépendance et modes d'exploitation non viables des ressources;
- (b) Difficultés à trouver des options de subsistance alternatives ou de compensation;
- (c) Dégradation des zones côtières due à la pollution, la sédimentation, l'urbanisation, le l'expansion industrielle et le tourisme, etc.;
- (d) Mouvements démographiques de et vers les régions côtières;
- (e) initiatives inadéquates des politiques visant à améliorer les conditions socio-économiques, la qualité de la vie et les compétences des populations dépendant des ressources naturelles et qui vivent sur les littoraux, et pour diversifier les sources de subsistance et atténuer les pressions exercées sur les ressources naturelles;
- (f) Reconnaissance/clarification inadéquate des droits des communautés côtières dépendant des ressources en ce qui concerne les ressources qu'elles utilisent traditionnellement et soutien inadéquat pour leur permettre de protéger et gérer ces ressources selon des modes viables;
- (g) L'incidence et la signification relative des impacts sur les différentes parties prenantes; les coûts d'un programme d'AIZMC sont généralement immédiats et peuvent être élevés pour une petite

---

<sup>18/</sup> Exemple: (Loi pour) clarifier et promouvoir des régimes de propriété foncière acceptables et équitables pour les ressources des zones côtières, veiller à la reconnaissance des droits coutumiers et traditionnels sur ces ressources et désigner une intendance pour les ressources marines et côtières dans d'autres programmes d'AIZMC.

frange de parties prenantes à l'inverse des avantages qui sont, généralement, moins importants et répartis entre de nombreux bénéficiaires – problème majeur pour former et maintenir des groupes cibles (*voir également la section D sur les obstacles économiques, financiers et de politiques*).

59. La pauvreté demeure la principale cause derrière plusieurs facteurs socio-économiques affectant la mise en oeuvre de l'AIZMC dans les pays en développement. Plusieurs des obstacles identifiés ici sont, directement ou indirectement, dus à l'absence de sources alternatives de subsistance et de la situation socio-économique indigente des populations locales. Dans un tel contexte, les besoins de survie de l'homme (ex. : nourriture et habitation) souvent interdisent toute tentative de conservation des ressources côtières ou de protection de l'environnement. Les gains socio-économiques et environnementaux obtenus par la planification, la gestion et les améliorations, en termes de développement, risquent d'être réduits à zéro par l'augmentation de la taille de la population, notamment chez les groupes disposant des plus faibles revenus. Comme les familles nombreuses constituent une réponse rationnelle des pauvres à leur situation (plus de bras pour gagner plus de ressources), le problème est à rechercher, en définitive, dans l'incapacité des Gouvernements à garantir une vie décente à leurs populations.

60. Les communautés autochtones et locales, tout au long des côtes, dépendaient traditionnellement des ressources côtières pour assurer leur subsistance. Or, à mesure que les utilisations concurrentielles des ressources côtières se multiplient, les moyens de subsistance de ces populations sont menacés chaque jour un peu plus. En raison de facteurs tels que le faible niveau d'éducation et la marginalisation politique, les communautés ne sont pas suffisamment armées pour attirer l'attention sur ces projets d'aménagement ou pour diversifier leurs sources de subsistance et se bornent, donc, à exploiter leurs ressources côtières pour tirer leur subsistance selon des méthodes non viables. A titre d'exemple, les ressources halieutiques subissent la pression – sans cesse croissante – de flottes de pêche très efficaces qui utilisent des moyens considérés comme destructifs. Ainsi, le petit pêcheur n'aura pas d'autre alternative que celle de participer à l'épuisement précipité de cette ressource.

61. Les populations côtières augmentent rapidement, principalement par la migration, les taux élevés de croissance démographique et les populations de touristes. Les densités démographiques sur les zones côtières sont pratiquement trois fois supérieures à celles des populations vivant dans l'arrière-pays. Les communautés côtières se rassemblent autour des complexes qui disposent des plus grands services d'écosystème mais qui sont, aussi, les plus vulnérables y compris les estuaires et, dans les régions tropicales, les mangroves et les récifs coralliens. La plupart de ces zones sont peu ou pas protégées du tout ; l'absence d'une planification et d'une gestion à long terme des pressions anthropiques conduit directement à la dégradation, la pollution et le déclin rapide de ces ressources.

### ***Activités favorables relatives aux facteurs socio-économiques***

62. *But recherché:*

- Les ressources naturelles des zones côtières sont utilisées de manière viable ; les modes de développement respectent la capacité de charge des écosystèmes côtiers (***Long terme***) ;
- Des options de subsistance alternatives et/ou complémentaires sont identifiées et formulées avec la participation des parties prenantes locales (***Moyen terme***).

63. *Activités:*

- Veiller à l'utilisation durable et viable des ressources vivantes 19/ (**Acteurs**: décideurs, gestionnaires de zones côtières, utilisateurs des ressources dont les opérateurs industriels et les communautés)
- Engager l'économie sur la voie de la diversification et de la création de nouvelles activités dans les zones côtières afin d'améliorer les conditions de vie des populations qui y vivent 20/ (**Acteurs**: Décideurs, gestionnaires de zones côtières, communautés, chercheurs, industries pertinentes)
- Elaborer et améliorer la planification de l'affectation des sols et de l'utilisation des ressources dans les zones côtières, en tenant compte des préoccupations des communautés autochtones et locales 21/ (**Acteurs**: Décideurs, gestionnaires de zones côtières, chercheurs, société civile, organisations pertinentes, représentants des communautés des industries)
- Arrêter des normes environnementales nationales ainsi que des programmes de contrôle de la qualité de l'eau, de l'ai et des sols, conçus dans la perspective des communautés, conformes aux normes nationales et liant la dégradation à sa source (**Acteurs**: Chercheurs, décideurs, communautés)
- Veiller à l'application cohérente et uniforme des évaluations d'impacts stratégiques afin de traiter les impacts externes et cumulés des projets d'aménagement (**Acteurs**: Gouvernements, industrie, société civile)

19/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Utilisation de matériel et de pratiques de pêche appropriés et sélectifs
- Emploi de mesures d'incitation positives (ex.: rachat de matériel de pêche destructeur, versement d'une indemnité aux pêcheurs pendant la saison de fermeture de la pêche).
- Appliquer le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.
- User de méthodes adéquates de gestion de la pêche adaptées aux réalités et particularités locales
- Améliorer les technologies et les pratiques de traitement post-récoltes.

20/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Procéder à des études détaillées sur l'identification/la formulation d'alternatives site par site et d'utilisation appropriée des ressources.
- Formuler des idées de moyens de subsistance alternatifs en échangeant les expériences avec d'autres régions et pays.
- Obtenir des prix meilleurs pour les produits faits localement et conformes aux normes écologiques et communautaires.
- Villages où choisir, produire et faire connaître un produit qui est unique à un village donné.
- Habiliter les communautés locales à réaliser des produits à valeur ajoutée en se servant des sources locales.
- Développer l'écotourisme – exploiter la connaissance de la région de manière optimale.
- Mobiliser les ressources humaines en associant les groupes autonomes des femmes et des jeunes chômeurs.

21/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Promouvoir la certification environnementale des hôtels, restaurants et autres établissements.
- Promouvoir le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin des activités terrestres.

/...

- Tirer profit des opportunités existantes en adaptant la planification AIZMC aux caractéristiques de la communauté et aux souhaits des gens (**Acteurs**: Gestionnaires de zones côtières, communautés, chercheurs)
- Tenir compte des innovations et pratiques traditionnelles lors de l'exécution d'un AIZMC (**Acteurs**: Gestionnaires de zones côtières, communautés, chercheurs)

#### ***H. Phénomènes naturels et changements écologiques***

64. L'obstacle suivant relatif aux phénomènes naturels et aux changements écologiques a été identifié:

(a) Absence d'une quelconque préparation et de réaction aux phénomènes biologiques et physiques (ex.: ouragans, cyclones, tsunamis et espèces envahissantes) capables d'affecter l'infrastructure côtière et modifier l'équilibre écosystémique.

65. Les zones côtières connaissent les plus fortes concentrations de risques naturels dans le monde. Ces risques peuvent se décliner sous plusieurs formes, à savoir:

- (a) **Risques biologiques** (ex.: espèces exotiques envahissantes);
- (b) **Risques physiques** (ex.: érosion des côtes, glissements de terrains, inondations de fleuves ou d'estuaires, inondations dues à des tempêtes et vents portés par des tempêtes océaniques (comme les ouragans, les cyclones et autres typhons), séismes, tsunamis et éruptions volcaniques); et
- (c) **Risques dus aux changements climatiques** (ex.: montée du niveau de la mer et augmentation du nombre de tempêtes).

66. Souvent le développement côtier et l'abattage des zones humides et des mangroves qui s'y trouvent, laissent les populations humaines totalement exposées aux impacts des phénomènes naturels et des changements écologiques. L'entretien de la végétation naturelle des côtes et le recours à des options de planification et d'ingénierie pour atténuer ou mettre un terme à la dévastation causée par divers types de risques côtiers sont nécessaires. On gardera à l'esprit, par ailleurs, que les populations vivant dans des zones exposées à ces dangers (collines abruptes exposées aux glissements de terrain, plaines inondées par les fleuves ou les régions toutes proches des rivages exposées à des tempêtes) sont souvent pauvres et exposées aux effets des catastrophes naturelles.

#### ***Actions favorables relatives aux phénomènes naturels et aux changements écologiques***

67. *But recherché*: d'autres programmes d'AIZMC sont conçus pour s'adapter à des dangers physiques ou biologiques imprévus (**Court terme**).

68. *Activités*:

- Fournir des informations sur les impacts potentiels des catastrophes naturelles qui intéressent directement les parties prenantes à tous les niveaux, notamment local (**Acteurs**: gestionnaires de zones côtières, chercheurs, organisations, chargés de la communication)
- Fournir et exploiter les données de vulnérabilité et des risques côtiers dans les processus de planification (**Acteurs**: chercheurs, gestionnaires de zones côtières)

- Améliorer le degré de résistances des côtes en renforçant les bassins versants, la gestion des sédiments et de la qualité des eaux 22/ (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, décideurs, communautés*)
- Elaborer et appliquer des plans AIZMC, intégrer les impacts prévus de conditions météorologiques extrêmes, de changements climatiques et des phénomènes biologiques (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, décideurs*)
- Elaborer des modèles de prévision pour les catastrophes naturelles telles que les tsunamis, les cyclones, les inondations et la montée des eaux (*Acteurs: chercheurs*)
- Mettre en place un système d'évaluation des risques et proposer des mesures d'atténuation (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, décideurs, communautés*)
- Utiliser l'AIZMC pour informer la décision de protection, d'atténuation ou de retrait (*Acteurs: chercheurs, gestionnaires de zones côtières, décideurs*)

### III. CONCLUSION

69. Le passage de la phase de planification de l'AIZMC à son application et la viabilité à long terme constituent un défi de taille pour de nombreux programmes d'aménagement de zones côtières en raison des innombrables contraintes présentes. Fort heureusement, ces contraintes ne sont pas rencontrées ensemble dans un seul pays à un moment et un lieu donné et l'application de l'AIZMC peut se dérouler dans des conditions loin d'être parfaites. Toutefois, une analyse des obstacles et un examen des activités favorables proposées dans ce rapport sont de nature à aider les pays à élaborer des programmes ciblés susceptibles d'améliorer l'exécution de projets AIZMC et, partant, ralentir le rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique marine et côtière.

### IV. RECOMMANDATIONS

70. La Conférence des Parties pourrait souhaiter

1. *se féliciter* de l'analyse des obstacles et des activités favorables intéressant la gestion intégrée des zones marines et côtières (AIZMC) que contient le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur l'application de l'AIZMC et qui est résumé dans le présent document;

2. *Reconnaître* l'importance de l'AIZMC pour atteindre l'objectif de 2010, *exhorter* les Parties et d'autres Gouvernements à créer un climat politique favorable à la mise en œuvre de projets d'AIZMC, selon qu'il convient, en:

(a) institutionnaliser les processus participatifs qui permettent aux parties prenantes, notamment les communautés autochtones et locales, de contribuer à la prise de décisions et à l'articulation d'une vision partagée en vue d'intégrer l'AIZMC dans les processus nationaux et régionaux;

22/ Activités de soutien et d'accompagnement:

- Protéger les espèces et les régions les plus résistantes.
- Emploie une gestion stratégique des sédiments en créant des réservoirs (les sédiments à propriétés spécifiques sont gardés à disposition pour l'avenir).

(b) élaborant des structures institutionnelles pour l'AIZMC et, le cas échéant, en les renforçant, par exemple, par la mise sur pied de:

- (i) une agence pilote dotée d'une mission clairement définie ; ou
- (ii) un mécanisme de coordination des rôles et responsabilités de chaque agence en ce qui se rapporte à l'AIZMC clairement défini;
- (c) Si nécessaire, formulant et adoptant une stratégie nationale d'AIZMC;
- (d) Entretenant une étude exhaustive des législations environnementales et autres intéressant directement l'AIZMC et, si nécessaire, en adoptant la législation idoine;
- (e) Adoptant une législation habilitante pour appliquer les dispositions pertinentes contenues dans des instruments juridiques internationaux et régionaux intéressant directement l'AIZMC;
- (f) Veillant à une application effective de la législation, y compris en sensibilisant les autorités judiciaires et policières à l'importance d'une utilisation durable et viable des ressources marines et côtières ainsi qu'à l'importance de l'éducation au respect des règlements et de la poursuite des contrevenants; et
- (g) Participant activement aux initiatives et accords internationaux tels que les programmes des mers régionales, les projets des grands écosystèmes marins (GEM) et les initiatives des bassins versants, afin de renforcer la coopération transfrontières;

3. *Inviter* les Parties et d'autres Gouvernements, avec l'aide des spécialistes en gestion des zones côtières et des organisations compétentes, à :

- (a) évaluer le niveau de référence de l'application de l'AIZMC par l'adoption et l'application d'indicateurs tels que l'Ensemble d'indicateurs de progrès AIZMC du PNUE (voir annexe II du rapport du Groupe spécial d'experts techniques sur la mise en oeuvre de l'aménagement intégré des zones marines et côtières);
- (b) habiliter et promouvoir les capacités des communautés locales et d'autres parties prenantes à utiliser les ressources de façon rationnelle et, le cas échéant, diversifier leurs économies et leurs sources de subsistance;
- (c) procéder à l'évaluation des ressources naturelles et de leur importance économique et utiliser ces données pour la prise de décisions;
- (d) veiller en sorte que l'information sur les avantages sociaux, économiques, écologiques, culturels et de santé qu'offre l'AIZMC bénéficie de la diffusion la plus large parmi les responsables gouvernementaux, les décideurs, les utilisateurs des ressources côtières et le grand public ;
- (e) améliorer substantiellement les capacités pour réaliser les activités d'AIZMC par le biais de programmes réguliers de formation et de recrutement; et
- (f) soutenir et accompagner la mise au point et l'exploitation d'une base de données mondiale et interactive contenant des efforts d'AIZMC.

4. *Prier* les Parties de rendre compte, dans leurs rapports nationaux, des mesures arrêtées pour renforcer l'application de l'AIZMC;

5. *Exhorter* les Parties et d'autres Gouvernements à soutenir les initiatives des gestionnaires de zones côtières et des hommes de science afin de:

(a) mettre en place les mécanismes appropriés pour combler les lacunes de communication, en tenant compte des connaissances locales et traditionnelles et des pratiques culturelles et en encourageant le recours à un langage accessible à tous (non technique);

(b) améliorer la collecte, la compilation, l'interprétation, la communication et la diffusion de l'information et la participation des parties prenantes à l'application des décisions de gestion;

(c) élaborer d'autres programmes adaptatifs d'AIZMC qui tiennent compte des/répondent aux changements écologiques et qui prennent en considération les risques physiques ou biologiques actuels ou émergents.

6. *Prier* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les Parties et les organisations compétentes, de compiler et analyser des études de cas sur l'application réussie ou pas de projets AIZMC et de communiquer les enseignements tirés pour que l'Organe subsidiaire puisse en prendre connaissance avant la dixième réunion de la Conférence des Parties;

7. *prier instamment* les organismes de financement de passer des partenariats avec les Parties en développement en vue de soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à construire des capacités de longue durée pour permettre la mise en œuvre effective de projets d'AIZMC et pour veiller à ce que le financement soit à la hauteur des besoins nationaux de l'aménagement intégré des zones marines et côtières.

-----

/...